

Enquête publique – centrale photovoltaïque - Saint Martin l'Ars

Observation n°2 :

Voici mes remarques concernant la centrale agrovoltaïque de la Brunetière 86350 Saint Martin l'Ars.

- Je demande la mise en place d'un registre dématérialisé,
- Je demande la prise en compte du document de la LPO : Synthèse PLO centrales photovoltaïques et biodiversité, ou il est fait état de l'impact sur la modification de température au sol et sur la modification de comportement des oiseaux,
- Je ne comprends pas la préconisation à utiliser des désherbants chimiques non sélectifs (Etude préalable agricole p 92) alors que le projet se situe dans le périmètre élargi de la source Destilles,
- Je demande l'attente de la parution du décret, pour application, du ministère de l'agriculture sur l'agrovoltaïsme limitant à 40% de surface couverte en panneaux,
- Je demande des précisions sur l'avis de la CCVG qui écrit "très bonne séquence ERC", où est cette analyse permettant d'avancer cela ?
- Je demande des précisions sur l'impact des panneaux sur la pluviométrie : le ruissellement en bas des panneaux va accélérer le ruissellement en surface vers la rivière et donc limiter l'absorption dans le sol vers la nappe phréatique,
- Je ne comprends pas, dans l'avis de la MRAE page 6 - d, "cette stratégie prescrit un développement prioritaire et systématique du photovoltaïque sur les terrains déjà artificialisés" alors que ces parcelles ne sont pas en grande partie artificialisées,
- Je demande que soit tenue une réunion publique de concertation préalable.

Dans l'attente de réponses claires et argumentées,

Stéphane Patrier

Député suppléant de la 1ère circonscription de la Vienne

Propriétaire 86350 Saint Martin l'Ars